

**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 FEVRIER 2021**

**Présents** : M. Francis PERROT, M Francis AUGUSTIN, M Patrice COMBAUD, M Patrick DECLUZET, M Johnny FASTRE, Mme Laurette HERAULT, M Hervé MONTAGNET, Mme Nathalie SERTON-BONNET, Mme Florence SIMON, Mme Manon SOUPIZON,

**Excusé** : M Raymond LEBRUN

**11 Elus – 10 Présents – 10 votants**

**Secrétaire de Séance** : M Johnny FASTRE

L'an deux mil vingt et un, le 19 février le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 15 février 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, Maire.

**Ordre du jour**

- 1/Approbation du CR du 28/12/2020
- 2/Embauche d'un adjoint technique en contrat P.E.C.
- 3/Adhésion CNAS
- 4/Ouverture des commerces de la commune le dimanche
- 5/Présentation du site internet de la Communauté de communes sur la mise en réseau des bibliothèques
- 6/Création d'une bibliothèque
- 7/Travaux Vermanche, la Petite Douaire, La Bergerie, la Geôle
- 8/Questions diverses

**1/Vote du compte rendu du 28/12/2020**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 décembre 2020.

Le conseil municipal APPROUVE à L'UNANIMITE le compte rendu.

**2/2021-001 Embauche d'un adjoint technique en contrat P.E.C**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil ce qu'est le dispositif Parcours Emploi Compétence (P.E.C).

Ce dispositif concerne notamment les jeunes de moins de 26 ans.

Minimum 20 h par semaine. CDD d'un an renouvelable 1 fois soit durée maximum de 2 ans.

La prise en charge est basée sur les 20h et est au maximum de 65% sur le Brut.

Il est tout de même possible d'embaucher la personne à temps plein mais l'aide reste sur le brut des 20h.

	Brut	Charges Patronales	Total Mensuel	Total Annuel	Remboursement 65% sur 20h(aide accordé uniquement sur 20h) et uniquement sur le BRUT	Reste à charge pour la commune	A budgéter au 64168 ch 12	A budgéter pour remboursement 74718
<b>35h/151,67</b>	1 554,38 €	644,36 €	2 198,94 €	26 387,28 €	6945,12	19 442,16	26 387,28 €	6945,12
<b>20h/86,87</b>	890,40 €	369,06 €	1 259,46 €	15 113,52 €	6945,12	8168,40	15 113,52 €	6945,12

La commune signe un contrat avec la personne, ensuite une convention tripartite est faite entre la commune, l'agent recruté et Pôle emploi.

Dans cette convention la commune doit notamment s'engager à former la personne recrutée. Il sera nécessaire de définir les besoins de la personne et d'établir une liste de formation.

Un tuteur doit être nommé M le Maire propose M AUGUSTIN 1 er adjoint, responsable du service technique.

Les membres du conseil municipal sont amenés à voter pour autoriser M le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour le recrutement, pour la signature du contrat avec l'agent recruté et pour la signature de la convention tripartite.

Ils sont également sollicités pour autoriser M le Maire à engager la commune dans le cadre du PEC, à payer les formations utiles pour l'agent qui sera recruté et à budgéter les dépenses afférentes à ce dispositif.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal présents votent **POUR à l'UNANIMITE** l'embauche d'un agent à 35h et autorise M le Maire à engager toutes les démarches pour ce recrutement et à signer tous les documents liés à celui-ci.

République Française  
Département du Cher

Commune de Saint-Hilaire-en-Lignères

### **3/2021 002 Adhésion CNAS**

Monsieur le Maire explique qu'une collectivité est obligée d'avoir soit en son sein un COS (Comité des oeuvres sociales) soit adhérer à un organisme comme le CNAS. Cet organisme propose des aides aux agents comme l'aide au permis de conduire, l'aide de rentrée scolaire....

La commune de St Hilaire en Lignières n'est jusqu'à aujourd'hui adhérente d'aucun organisme et ne possède pas de COS.

De ce fait il est proposé aux membres du conseil d'autoriser M le Maire à signer la convention d'adhésion avec le CNAS et tous les documents nécessaires liés à cette démarche.

Il est également demandé aux membres du conseil de budgéter la somme nécessaire au compte 6478

Sachant que le coût par agent est de 212€ pour l'année 2021, il sera donc budgété 1272€ (212€\*6 – 5 agents actuellement et 6 après recrutement de l'agent technique).

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal présents votent **POUR à l'UNANIMITE** l'adhésion de la commune et **AUTORISENT** M le Maire à faire les démarches et à signer tous les documents liés à cette adhésion.

### **4/2021 003 Ouverture des commerces de la commune le dimanche**

Le Maire sollicite l'ensemble des membres du conseil municipal pour autoriser l'ouverture des commerces de la commune le dimanche.

Après en avoir délibéré les membres du conseil sont **POUR à l'UNANIMITE** l'ouverture des commerces de la commune le dimanche.

### **5/Présentation du site internet de la Communauté de communes sur la mise en réseau des bibliothèques**

Etienne BIZEAU responsable du service culturel de la Communauté de communes Berry Grand Sud, présente le site internet : [www.bibliotheques-cdc-berry-grand--sud.fr](http://www.bibliotheques-cdc-berry-grand--sud.fr)

République Française  
Département du Cher

Commune de Saint-Hilaire-en-Lignères

Ce site vient d'être mis en ligne. C'est l'aboutissement d'un travail de fonds de plusieurs années.

Toutes les bibliothèques du territoire ont été mises en réseau. M BIZEAU en explique le fonctionnement.

En plus de la possibilité de réserver des livres ou DVD en ligne il y a des applications numériques : presse en ligne, musique, auto -formation.

Ce service est entièrement gratuit pour les usagers.

#### 6/2021-004 Création d'une bibliothèque

Suite à l'exposé de M BIZEAU, M le Maire explique le projet de créer une bibliothèque à côté du restaurant de la Forge.

7 personnes veulent participer bénévolement à la mise en place et la gestion de la bibliothèque.

Une petite réfection de la salle sera nécessaire avec une mise en place notamment d'étagères et un investissement en matériel : un ordinateur, une petite imprimante et une douchette (le tout pour environ 2000€).

Le coût annuel de fonctionnement pour la bibliothèque 1500€ entre abonnement au logiciel pour la mise en réseau et l'achat de livres.

Ameline DESABRES de la Communauté de communes responsable du réseau des bibliothèques viendra faire le point sur ce projet et aidera pour la mise en place.

M le Maire demande aux membres du Conseil s'ils sont pour ce projet de bibliothèque.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal sont **POUR** à **PUNANIMITE** la mise en place d'une bibliothèque et **AURORISENT** M le Maire à inscrire les crédits budgétaires nécessaires ainsi qu'à signer tous documents liés à ce projet.

République Française  
Département du Cher

Commune de Saint-Hilaire-en-Lignères

### **7/2021 004 Travaux de voirie**

M le Maire fait le point sur des travaux de voirie.

Il semble nécessaire d'intervenir sur les voies communales situées :

A Vermanche - La Petite Douaire - La Bergerie - La Geole

M AUGUSTIN est chargé de faire les demandes de devis.

### **8/Questions diverses**

-M le Maire informe que la commission de révision des listes électorales est la suivante :

#### **Conseiller municipal :**

Titulaire Raymond LEBRUN

Suppléant : Hervé MONTAGNET

#### **Délégué de l'administration :**

Titulaire Joël DUPONT

Suppléant Serge HERAULT

#### **Délégué du tribunal judiciaire :**

Titulaire Annick FAURE

Suppléant Franck MOREAU

Une première réunion devrait avoir lieu courant mars.

-Mme SOUPIZON informe que la participation par habitant demandée par le Pays Berry Saint Amandois se verra augmenter de 0.50€.

-M COMBAUD informe qu'il a eu une réunion en visio - conférence avec Adéfibois

Il fait également part de son inquiétude pour une habitante, il sollicite M le Maire pour que soit éventuellement prévenu les services sociaux.

République Française  
Département du Cher

Commune de Saint-Hilaire-en-Lignères

Enfin il fait part de la détérioration d'un transfo à la gare. M le Maire explique que c'est au SDE d'intervenir.

M COMBAUD fera le nécessaire étant délégué du SDE au sein du conseil.

-M la Maire explique qu'il a sollicité la Communauté de communes pour l'installation d'une borne électrique étant donné que c'est la CDC qui a la compétence.

Les membres du bureau de la CDC ont décidé de rétrocéder cette compétence à la commune de St Hilaire en Lignères. Le sujet passera à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Ensuite le conseil municipal prendra une délibération et il sera alors possible d'entreprendre les démarches pour l'installation de la borne.

Fin de la réunion à 22h